

*La ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,  
en charge des Relations internationales sur le climat*

*Ségolène Royal*

*Paris, le 6 juin 2016*

Référence : CP/A16008030-D16004451  
Vos réf. : JFL/AE

Monsieur le Conseiller départemental,

J'ai pris connaissance avec attention du courrier que vous avez adressé à M. Alain VIDALIES, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, sur la problématique du survol aérien du canton de Pertuis, du sud Luberon et du parc naturel régional du Luberon.

Depuis la dernière réunion en juin 2015 du groupe de travail sur les nuisances aériennes en Luberon auquel vous avez participé, les acteurs locaux en charge de ce dossier ont amplifié leur action et pris des mesures visant à mieux connaître et maîtriser le trafic, à renforcer la concertation avec les usagers et sanctionner les contrevenants aux règles de l'air.

Ainsi, l'école de l'Air de Salon-de-Provence a sensiblement réduit le nombre d'axes de voltige utilisés sur le territoire du parc régional, ainsi que le nombre d'exercices sur les axes sensibles. Elle a également réduit le nombre de vols durant les fins de semaine, et arrêté toute activité de mi-juillet à mi-août.

De leur côté, les services locaux de l'aviation civile, qui continuent d'inciter à la mise en place de silencieux par le biais de subventions, ont à nouveau fortement sensibilisé les usagers civils dans les instances compétentes où sont représentées les fédérations d'aviation légère, et engagé des actions directes auprès des aéroclubs les plus concernés par les vols dans le Luberon.



Monsieur Jean-François LOVISOLO  
Conseiller départemental de Vaucluse  
Maire de La Tour d'Aigues  
Président de l'Association des maires de Vaucluse  
Hôtel du Département  
Rue Viala  
84909 AVIGNON CEDEX 9

*Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris*

Ils ont renouvelé l'interdiction d'usage de l'axe de voltige du pont de Pertuis, sur une période élargie du 1<sup>er</sup> mai au 15 octobre 2016 entre 12 heures et 14 heures 30 les samedis, dimanches et jours fériés. Très récemment, ils ont enquêté sur deux événements signalés par l'Association de défense contre les nuisances aériennes dans le sud Luberon (ADECNA) en analysant les tracés radar disponibles, sans toutefois relever d'infraction aux règles de l'air. Ces analyses ciblées des trajectoires de vols suspectés d'enfreindre les règles de l'air vont se poursuivre durant la saison estivale 2016.

La gendarmerie des transports aériens (GTA) a, pour sa part, rencontré l'ADECNA et le maire de Villelaure, le 11 décembre dernier, et réalisé depuis février 2016 une dizaine d'observations sur les zones du val de Durance, Villelaure, Pertuis et le Puy-Sainte Réparate, d'une durée de deux à trois heures, et pu constater que le trafic reste limité. Ces observations seront pérennisées et désormais réalisées au moyen de jumelles téleométriques, notamment sur la zone de voltige de Pertuis.

Enfin, sur la base des infractions constatées par la GTA ou lors des analyses ciblées des trajectoires, les usagers contrevenant aux règles de l'air seront sanctionnés rigoureusement, notamment par le biais de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels.

Les actions conjuguées des services de l'État devraient ainsi permettre de réduire sensiblement les nuisances perçues par les riverains.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller départemental, l'expression de mes salutations les meilleures.



Ségolène ROYAL